

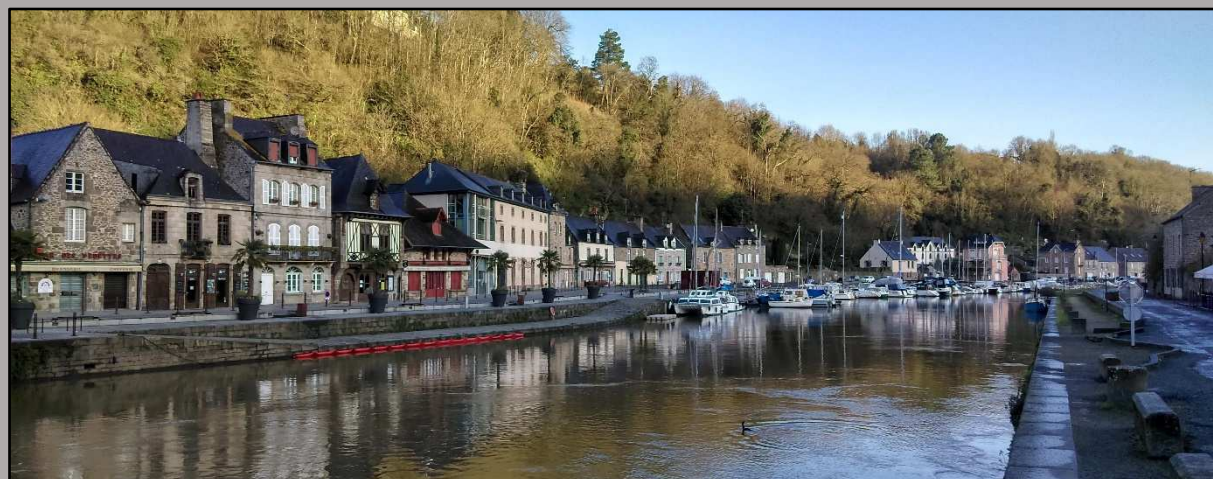
Rapport d'activité #3

2020

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

DINAN AGGLOMÉRATION

Rapport d'activité 2020



Rapport d'activité 2020

SOMMAIRE	3
Présentation du Conseil de Développement de Dinan Agglomération	4
I. Réalisations par Commission en 202	5
II. Chantier 2020 : préparer le renouvellement du Conseil de Développement ...	15
III. Budget 2020	21
ANNEXES	23

Présentation du Conseil de Développement de Dinan Agglomération

Un Conseil de Développement permet de représenter les citoyens auprès des intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Il permet de rendre un avis sur les politiques publiques de la collectivité.

Créé en décembre 2017, le Conseil de Développement de Dinan Agglomération s'est donné 4 missions :

- **Encourager l'expression et la participation citoyenne**
- **Permettre le développement de nouvelles réflexions et de nouveaux projets sur le territoire**
- **Contribuer aux réflexions sur le territoire en lien avec les politiques de Dinan Agglomération**
- **Favoriser la collaboration entre les habitants, les élus et les agents de Dinan Agglomération.**

L'année 2020 a été marquée par le contexte particulier de la crise sanitaire, à laquelle s'ajoutait la période de transition des élections municipales et communautaires¹.

Le Conseil de Développement de Dinan Agglomération a donc été considérablement ralenti dans ses activités. Malgré tout, l'année 2020 a été l'occasion pour les citoyens bénévoles de faire le bilan de leurs trois premières années d'exercice et de préparer au mieux le renouvellement du Conseil en 2021.

Ce rapport d'activité s'attachera donc à présenter le travail effectué dans les Commissions thématiques ayant poursuivi leur activité en 2020, ainsi que la démarche de renouvellement du Conseil de Développement, pou.

Bonne lecture !

¹ Election communautaire: élection des conseillers communautaires de Dinan Agglomération (candidats issus des listes municipales des communes du territoire)

I. Réalisations par Commissions en 2020

Le Conseil de Développement s'organise en **six commissions thématiques**, divisées en **groupes de travail** pour chacun de leurs projets. Les Commissions travaillent sur des sujets qui correspondent aux compétences de Dinan Agglomération, soit à la demande de la collectivité, soit à l'initiative des citoyens bénévoles. **En 2020, il y avait six Commissions :**



Réalisations par Commission en 2020

Leur programme d'activité prévisionnel était le suivant :

Commission Participation Citoyenne	<p>Groupe de travail Budget Participatif</p> <p>Poursuite du travail sur le budget participatif, pour une proposition en Conseil Communautaire avant décembre 2020, puis une mise au budget 2021. Possible diffusion d'expertise Budget Participatif auprès des communes du territoire.</p>
	<p>Groupe de travail « démocratie participative »</p> <p>Capitalisation et diffusion des connaissances en matière de démocratie participative, auprès de Dinan Agglomération, des communes et du grand public.</p> <p>Contribution à la construction des démarches participatives à Dinan Agglomération et au sein des communes de l'EPCI.</p>
Commission Energies	<p>Groupe de travail du Plan Climat Air Energie Territorial</p> <p>Poursuite des travaux sur le PCAET, en association avec le Comité de Pilotage.</p>
Commission Gourmande	<p>Rendre visible le sujet alimentaire et créer une culture du « bien manger » sur le territoire (ciné-débat, évènement artistique ou repas partagé...)</p> <p>Rendre compte de retour d'expériences réussies (bonnes pratiques) dans et hors le territoire (cycle d'escapades gourmandes)</p> <p>Participation aux projets de Dinan Agglomération sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation.</p>
Commission Mobilités	<p>Groupe de travail « Recyclo » : Structuration du projet de recyclage de vélos en déchetterie, avec les différents partenaires du territoire</p>
	<p>Groupe de travail Plan Vélo : Contribution au Plan Vélo de Dinan Agglomération, en participant à l'instance de concertation organisée par les services et le bureau d'étude.</p>
Commission Economie	<p>Groupe de travail « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »</p> <p>Poursuite du travail d'exploration de l'opportunité de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire de Dinan Agglomération.</p> <p>Enquêtes quantitatives et qualitatives sur les besoins du territoire</p> <p>Sensibilisation des communes et des élu.e.s de Dinan Agglomération</p>
Commission Handicap & Citoyenneté	<p>Structurer la Commission Handicap & Citoyenneté, en relation étroite avec les élu.e.s et services de Dinan Agglomération concernés par le sujet</p>



Groupe de travail Budget Participatif

- Poursuite du travail sur le budget participatif, pour une proposition en Conseil Communautaire avant décembre 2020, puis une mise au budget 2021.
- Possible diffusion d'expertise Budget Participatif auprès des communes du territoire.

Beau travail !

- Le groupe de travail mixte (agents / élus / membres du Conseil de Développement) s'est réuni à trois reprises en 2020, afin de finaliser une proposition de Budget Participatif pour le conseil communautaire.

Les budgets participatifs intercommunaux n'ayant pas encore vu le jour en France, le groupe s'est attaché à relever les défis logistiques et politiques qui pourraient entraver le bon déroulement de ce projet participatif. **Les principaux défis du futur budget participatif : la relation de travail entre l'intercommunalité et les communes, ainsi que la répartition de l'enveloppe budgétaire sur le territoire.**

- **Résultat du travail : une enveloppe de 100 000€ dédiée au Budget Participatif de Dinan Agglomération a été votée par le conseil communautaire le 21 décembre 2020, pour une première édition du Budget Participatif entre 2021 et 2022 – encore du travail en perspective !**

- En parallèle, plusieurs communes du territoire ont décidé de créer un Budget Participatif en début de mandature municipale (à Taden ou la Vicomté-sur-Rance par exemple). Le sujet a été en grande partie diffusé sur le territoire à l'initiative du groupe de réflexion (présentation en conférence des maires, soirée de présentation, ateliers-débats...) **Le travail du groupe de réflexion a efficacement contribué à une dynamique de territoire favorable aux budgets participatifs.**



Une partie du groupe de travail en action

Groupe de travail « démocratie participative »

- Capitalisation et diffusion des connaissances en matière de démocratie participative, auprès de Dinan Agglomération, des communes et du grand public.
- Contribution à la construction des démarches participatives à Dinan Agglomération et au sein des communes de l'EPCI.

Beau travail !

- La commission participation citoyenne s'est engagée début 2020 à renforcer l'implication du Conseil de Développement dans l'acculturation du territoire à la démocratie participative. Trois événements ont été organisés en ce sens :

- 16 janvier 2020 - Un apéritif de rentrée « 2020, sous le signe de la participation citoyenne » pour présenter les actions du Conseil de Développement
- 5 février 2020 - Une soirée animée par CollPorTerre pour comprendre ce qu'est la démocratie participative, la participation citoyenne et partager des idées à mettre en place sur notre territoire



Une soixantaine de participants réunis pour échanger au sujet de la participation citoyenne



- Juin 2020 - Le Conseil de Développement a également pour objectif d'être un soutien pour les communes souhaitant mettre en place des démarches participatives.

C'est en ce sens qu'il a été associé par l'équipe municipale d'Evran à une réflexion pour impliquer les jeunes de la commune dans la création d'un skate-park. Un dialogue intéressant et une application rapide sur le terrain par la mairie d'Evran. Le Conseil de Développement souhaite continuer ce type de partenariats en 2021.

- 15 octobre 2020 - Une conférence gesticulée réalisée et jouée par Claire Hofer.

« On va quand même pas leur donner les clés de la voiture! », un regard critique sur les démarches de concertation et la communication publique.





Groupe de travail du Plan Climat Air Energie Territorial

Poursuite des travaux sur le PCAET, en association avec le Comité de Pilotage.

En attente – pour 2021

La loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 a donné aux intercommunalités la mission de coordonner la transition énergétique sur le périmètre de leur territoire.

A cette fin, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) tels que Dinan Agglomération doivent établir un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. C'est un document obligatoire qui permet de définir un plan d'actions pour :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Le Conseil de Développement a été associé au Comité de pilotage du PCAET en 2019. Ce comité a été arrêté avant les élections municipales de mars 2020, et **reprendra de mars à septembre 2021 pour :**

- **débattre les projections des types d'énergies renouvelables** à développer sur le territoire, en accord avec les préconisations du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- **voter le plan d'action** du PCAET pour les prochaines années

Le Conseil de Développement sera également chargé de concevoir une fiche-action du PCAET au cours de l'année 2021.



COMMISSION GOURMANDE

- Rendre visible le sujet alimentaire et créer une culture du « bien manger » sur le territoire (ciné-débat, évènement artistique ou repas partagé...)
- Rendre compte de retour d'expériences réussies (bonnes pratiques) dans et hors le territoire (cycle d'escapades gourmandes)
- Participation aux projets de Dinan Agglomération sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation

A reconfigurer

La Commission Gourmande n'a pas été active en 2021. Cependant, un collectif citoyen, [les Vigilantes](#), s'est créé en 2020 afin de travailler sur la transition alimentaire sur notre territoire.

Afin de ne pas créer deux espaces de réflexion similaires, la Commission Gourmande évoluera lors du prochain mandat du Conseil de Développement, afin d'être un relais efficace entre les initiatives citoyennes et les projets de la collectivité.



COMMISSION HANDICAP ET CITOYENNETÉ

Structurer la Commission Handicap & Citoyenneté, en relation étroite avec les élu.e.s et services de Dinan Agglomération concernés par le sujet

En attente – pour 2021

Après une première action menée en octobre 2019, afin de faciliter l'accès aux bureaux de vote des personnes en situation de handicap, la Commission Handicap & Citoyenneté sera structurée après le renouvellement des membres du Conseil de Développement, au premier trimestre 2021.

Au cours de l'année 2020, les pilotes de la Commission ont été invités à participer aux réunions du [Contrat Local de Santé](#) de Dinan Agglomération, notamment pour la mise en place d'une **coordination locale des acteurs de la prévention de perte d'autonomie** (fiche action n°24 du Contrat Local de Santé).



Groupe de travail « Recyclo »

Structuration du projet de recyclage de vélos en déchetterie, avec les différents partenaires du territoire

Beau travail !

Dinan Agglomération a lancé un appel à manifestation d'intérêt en mars 2020, pour faciliter le réemploi d'objets déposés en déchetterie. Le groupe de travail « Recyclo » a profité de l'occasion pour présenter son projet de recyclage des vélos. **Le groupe de travail a été retenu pour travailler à la structuration de ce projet, en partenariat avec le Service Valorisation des Déchets de Dinan Agglomération.**

Plusieurs vélos ont ainsi été récupérés en déchetterie, et stockés dans un local mis à disposition de l'association « [Pignons sur Roue](#) » qui a été créée pour animer le projet.

Saint-Judoce. La recyclerie de vélos pourrait voir le jour

Samedi 22 février, des membres de la commission mobilité du conseil de développement de Dinan Agglomération ont invité les maires de Saint-Judoce et d'Evran (Côtes-d'Armor) pour présenter leur projet de recyclerie de vélos.



Yannick Guillemer a fait don d'un vélo, samedi matin, chez Diane Müller-Tanquerrey à Saint-Judoce. Le projet de répondre à une demande de Dinan Agglomération dans le cadre d'une recyclerie de vélos devrait voir le jour cette année. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Publié le 24/02/2020 à 06h21

Ouest-France au sujet de la commission mobilité, le 24 février 2020

Groupe de travail Plan Vélo

Contribution au Plan Vélo de Dinan Agglomération, en participant à l'instance de concertation organisée par les services et le bureau d'étude.

En attente – pour 2021

Le service Mobilités de Dinan Agglomération met en place un Plan Vélo pour favoriser la pratique des mobilités douces sur le territoire de Dinan Agglomération. Le projet s'échelonne en trois phases : 1) le diagnostic, 2) la définition du maillage intercommunal des voies cyclables, 3) le plan d'action pour une stratégie favorable au vélo sur le territoire. **La Commission Mobilités sera sollicitée pour faire partie de l'instance de concertation au cours des phases 2 et 3 de la mise en place du Plan Vélo. Celles-ci auront lieu en 2021.**



Groupe de travail « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

- Poursuite du travail d'exploration de l'opportunité de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire de Dinan Agglomération.
- Enquêtes quantitatives et qualitatives sur les besoins du territoire
- Sensibilisation des communes et des élu.e.s de Dinan Agglomération

Beau travail !

Fin 2019, la commission Economie et Emploi avait exploré plusieurs pistes de réflexion autour de l'emploi, qui est un enjeu important pour le territoire de Dinan Agglomération (voir Rapport d'Activité 2019). Les sujets de l'emploi des seniors, des tiers-lieux et de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée avaient notamment été retenus.

Un groupe de travail s'est constitué début 2020 pour explorer l'opportunité de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, un dispositif permettant le retour à l'emploi (en CDI) des personnes sans emploi depuis plus d'un an.

Février 2020 : Afin de mieux comprendre le fonctionnement et les étapes de la création d'un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, le groupe de travail a visité le territoire de Pipriac Saint-Ganton (35) le 6 février 2020, accompagné d'un agent de Dinan Agglomération travaillant au sein du service Economie.

Les membres de la Commission ont notamment compris le rôle des EBE (Entreprises à But d'Emploi) qui accueillent les personnes qui reviennent à l'emploi. Les EBE sont créées en fonction des besoins du territoire et sont non-concurrentielles des activités déjà existantes localement.



Visite de TEZEA, l'EBE de Pipriac Saint-Ganton le 6 février 2020



L'Épizea, une épicerie de village désormais gérée par les employés de TEZEA

Printemps-été 2020 : les membres du groupe de travail ont approfondi la réflexion sur l'opportunité de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée à Dinan Agglomération. L'analyse des chiffres et des statistiques disponibles ont permis de cerner les besoins du territoire en matière de retour à l'emploi. Une enquête auprès des CCAS (centres communautaires d'action sociale) a également été menée pendant l'été, mais celle-ci n'a pas donné les résultats escomptés. En 2021, le groupe de travail poursuivra sa réflexion en intégrant autant que possible les élus communautaires et les acteurs de l'emploi à ce travail. En effet, même si l'expérimentation ne devait pas se réaliser, la mise en réseau des différents acteurs et la présentation de ce dispositif peut nourrir des projets d'insertion et de créations d'activité très intéressants pour le territoire.

Septembre 2020 : Le film dédié à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, « Nouvelle Cordée » de Marie-Monique Robin, devait être projeté lors du Cycle Ecologie à Dinan au mois de mars. Du fait du confinement, la projection a été reportée le 24 septembre au Cinéma Émeraude. Une vingtaine de personnes étaient présentes, et ont pu découvrir cette expérience au travers du témoignage des bénéficiaires du territoire de Mauléon dans les Deux-Sèvres. Jean-Christophe Sarrot, membre d'ATD Quart Monde en charge de la diffusion de l'expérimentation TZCLD, a également livré son retour d'expérience et répondu aux questions des personnes présentes.

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE **Émeraude CINÉMAS**

Rendez-vous
LE 24 SEPTEMBRE À 20H15

POUR LA PROJECTION DU DOCUMENTAIRE "NOUVELLE CORDÉE"

suivie d'un échange avec
le Conseil de développement de Dinan Agglomération et Jean-Christophe Sarrot, du mouvement ATD Quart Monde France.

"DES ANCIENS LAISSÉS-POUR-COMPTÉ DE L'ÉCONOMIE DOMINANTE, QUI REVENDIQUENT AUJOURD'HUI UNE NOUVELLE MANIÈRE DE TRAVAILLER ET DE VIVRE ENSEMBLE."

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DINAN AGGLOMÉRATION

Cinéma Émeraude, Dinan - Tarif: 5€

Réalisations au sein des réseaux de la Région Bretagne

1. Participation au Contrat de Partenariat avec la Région Bretagne

Le Conseil de Développement participe au Contrat de partenariat Europe – Région Bretagne – Dinan Agglomération (2017-2020). Dans ce cadre, les membres du Conseil de Développement (10 titulaires et 5 suppléants) rendent un avis sur les projets qui font l'objet de demandes de subvention via des programmes européens et régionaux gérés par Dinan Agglomération.

Comité Unique de Programmation

Les Comités Uniques de Programmation (CUP) concernent les projets ITI FEDER (Investissements Territoriaux Intégrés – Fonds Européens de Développement Régional), les fonds LEADER (Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie rurale) et les crédits régionaux territorialisés.

Les membres du Conseil de Développement y ont siégé lors des **2 CUP organisés en 2020**.

Commission Mer et Littoral

La Commission Mer et Littoral concerne les projets du DLAL FEAMP (Développement Local par les Acteurs Locaux – Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

Les membres du Conseil de Développement y ont siégé lors des **4 commissions organisées en 2020**.

2. Participation au réseau breton des Conseils de Développement



Le Conseil de Développement de Dinan Agglomération adhère au réseau des Conseils de Développement bretons. Il a participé aux Comités d'Animation et à l'Assemblée Générale du réseau au cours de l'année 2020, ainsi qu'à un webinaire sur la participation citoyenne dans les intercommunalités.

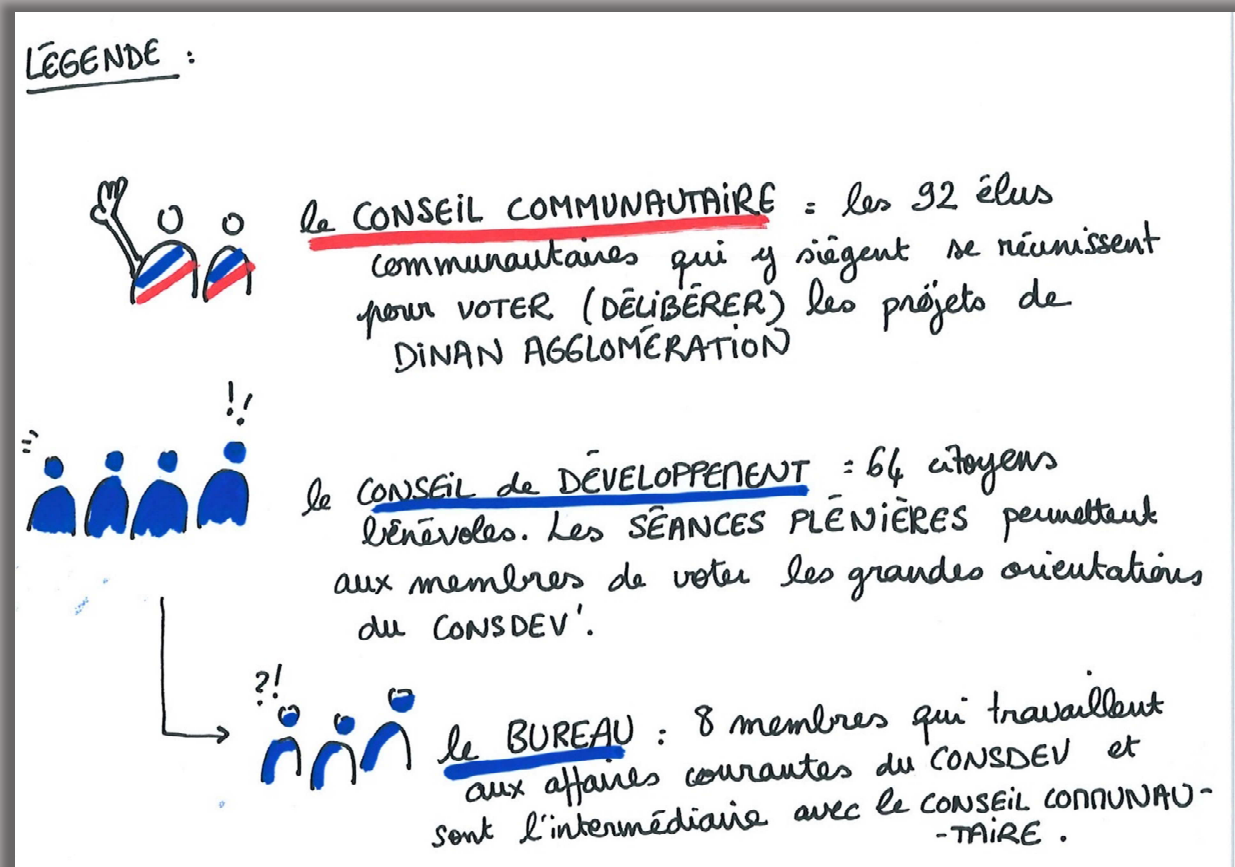
II. Chantier 2020 : préparer le renouvellement du Conseil de Développement

Conformément à ses statuts de création, le Conseil de Développement doit être renouvelé six mois maximums après le renouvellement du Conseil communautaire. Ce dernier a été installé en juillet, après le deuxième tour des élections municipales. Par conséquent, le renouvellement des membres a été organisé afin que leur mandature puisse commencer début 2021.

Le processus de renouvellement a pris du temps. La fresque ci-dessous permet de comprendre toutes les étapes qui ont permis d'y aboutir, et de présenter le circuit décisionnel à Dinan Agglomération :

Le chantier de renouvellement s'est effectué en deux temps :

- 1) **D'avril à octobre 2020** : la mise à jour du fonctionnement et des missions du Conseil de Développement pour son prochain mandat²
- 2) **D'octobre 2020 à février 2021** : la campagne de recrutement et le vote de la liste des nouveaux membres du Conseil de Développement



² La délibération actant ces modifications est à retrouver en annexe du Rapport d'Activité 2020

MISE À JOUR du FONCTIONNEMENT et des MISSIONS du Conseil de Développement: un préalable au Renouveau !



VOTE par le Conseil Communautaire
des modifications concernant le
Conseil de Développement

12 OCT. 2020

24 JUIN 2020

Travail et VOTE en SÉANCE PLÉNIÈRE
pour finaliser les propositions



Compilation par le
BUREAU du
Conseil de Développement

MAI 2020

ENQUÊTE en ligne !
auprès des MEMBRES

Présidence ? Co-Présidence ?



Durée du mandat
3 ans



2 ans
6 ans

AVRIL 2020
(pendant le confinement)

LES ÉTAPES du RENOUELEMENT ... ou comprendre le processus décisionnel à DINAN AGGLOMÉRATION

Objectif = Renouveau des membres début 2021



VOTE par le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la liste des 64 membres

6 FEV. 2021



ARBITRAGE par le Bureau du Conseil de Développement

13 JANV. 2021



DU 13 OCT.

CANDIDATURES

AU 20 DÉC. 2020



VISIOS PAR SECTEURS



INSCRIPTIONS EN LIGNE



AFFICHES

Campagne de recrutement



PRESSE



VOTE par le Conseil Communautaire des modifications concernant le Conseil de Développement

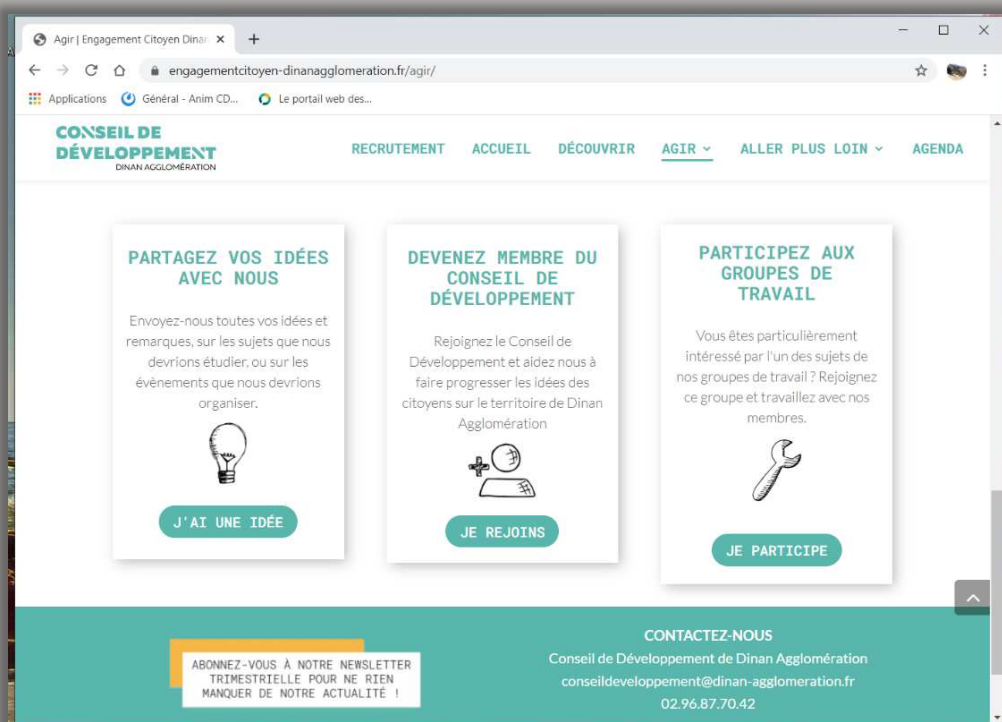
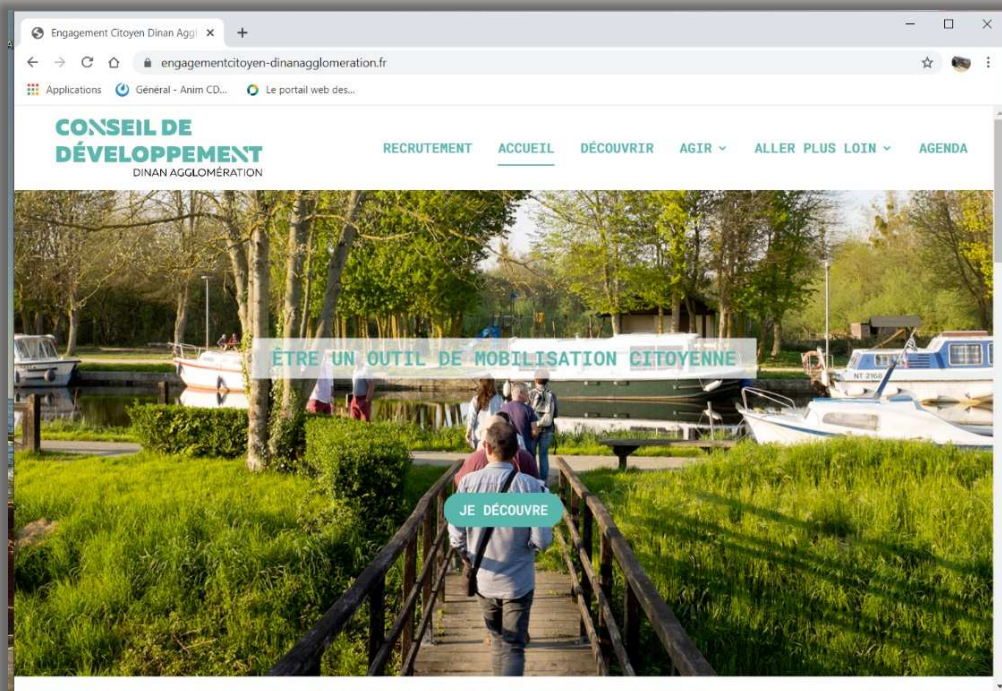
Chantier 2020 : renouvellement du Conseil de Développement

Une campagne de recrutement audacieuse

Le Conseil de Développement a déployé une stratégie audacieuse pour se rendre visible et accessible à toute personne intéressée par le Conseil de Développement et ses activités.

1) Un site internet sur mesure

Un site internet sur mesure a été réalisé grâce aux compétences de Sophie Le Roy, membre du Bureau. Le travail a été entamé au printemps 2020 et le site internet a été mis en ligne à l'été 2020. Il peut se visiter à l'adresse suivante : <https://www.engagementcitoyen-dinanagglomeration.fr/>. Quelques aperçus du site internet ci-dessous :



Chantier 2020 : renouvellement du Conseil de Développement

2) Pour le recrutement : diffuser l'information dans les 64 communes du territoire

La composition du Conseil de Développement doit répondre à un critère de représentativité géographique, voté lors de la mise à jour du fonctionnement du Conseil de Développement. Afin de diffuser le plus largement possible l'information du recrutement des nouveaux membres, le Bureau a organisé une campagne de recrutement audacieuse, qui s'est appuyée sur :

- Un message fort, diffusé dans les 64 communes du territoire



Le slogan du recrutement, « Mêlez-vous de ce qui vous regarde » a été travaillé par le Bureau en partenariat avec Shébam, une agence de communication basée à Dinan. Il s'agissait d'interpeller les habitants sur leur capacité à s'investir et à contribuer aux projets concernant leur quotidien (mobilité, habitat, environnement, etc ...) **Ces affiches ont été placardées dans chacune des 64 communes, en mairie et dans les commerces de proximité** (photos ci-dessous).



Chantier 2020 : renouvellement du Conseil de Développement

- Un appel à candidature dans la presse

Stéphanie Méal, élue de Dinan Agglomération déléguée à la démocratie participative et à la vie associative, a été interviewée par Ouest-France sur le renouvellement du Conseil de Développement. Cet article de presse a permis à de nombreux de découvrir l'existence de cette instance citoyenne et, s'ils le souhaitent, de s'inscrire en ligne pour devenir membres du Conseil de Développement. **Ce sont au total 126 habitants de Dinan Agglomération qui ont candidaté au Conseil de Développement entre le 13 octobre et le 20 décembre 2020.**

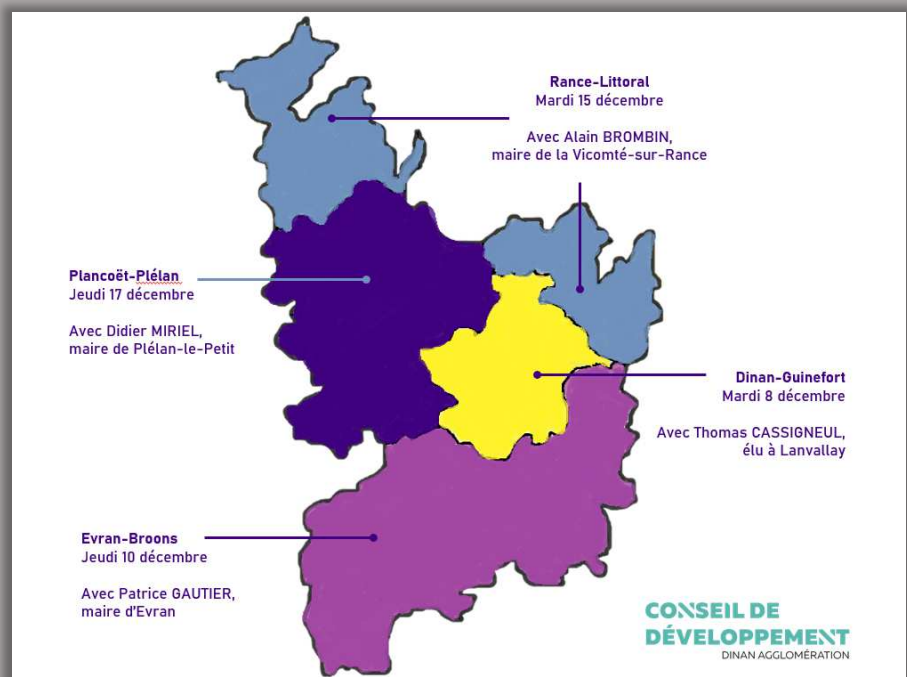


Source de l'article : [Ouest-France](#) du 16 novembre 2020

- Des rencontres visios par secteurs

Afin de mieux présenter les missions du Conseil de Développement et de faire connaissance avec les personnes intéressées par le Conseil de Développement, le Bureau a organisé une série de 4 rencontres en visioconférence.

En cette période troublée de crise sanitaire et de distanciation sociale, ce fut l'occasion de créer du dialogue entre les candidats de communes avoisinantes. Pour chacune des visios, un élu du secteur était invité à témoigner sur les démarches participatives mises ou prochainement mises en place dans leur commune. En effet, la démocratie participative à l'échelle intercommunale ne se fait pas hors-sol, elle se diffuse et se solidifie en partant des pratiques locales et des projets participatifs à l'échelle des communes.



III. Budget 2020

// DEPENSES

Frais de fonctionnement du Conseil de Développement

2019 prévisionnel	2019 dépensé	2020 prévisionnel	2020 dépensé
16 000 €	9 919,31 €	16 000 €	6 272,09 €

Animation du Conseil de Développement (0,7 ETP)

0,7 ETP annuel (salaire et charges patronales)
30 396 €

// RECETTES

Subvention Région Bretagne	25 000 €
Financement Dinan Agglomération	Somme restante : 11 668€

Dépenses

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2020 a été fixé à 16.000€ (sur la base du budget de fonctionnement prévu pour l'année 2018).

Au 31 décembre 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 272,09€.

Recettes

Le Conseil de Développement a reçu 25 000€ de subventions de la Région Bretagne pour l'année 2020. Les dépenses restantes sont prises en charge par Dinan Agglomération.

Le détail des dépenses (par événements et par grands postes), est présenté ci-dessous.

// Dépenses par postes

POSTES DE DEPENSES	MONTANT
Frais de fonctionnement	6 272,1 €
Déplacements	582,8 €
Locations événementiel	2 008,7 €
Collations et boissons	556,0 €
Communication	2 274,6 €
Supports de travail	- €
Réseau breton des CD	850,0 €
Frais de personnel (0,7 ETP)	30 396 €

// Dépenses par événements

Soirée de rentrée "2020"	142 €
Pot et à manger au Moko	142 €
Soirée "la participation citoyenne en pratique" du 5 février 2020	1 121 €
Collation des participants	88 €
Animation par CollPorTerre	1 000 €
Frais de location de la salle Schumann	33 €
Séance plénière du 24 juin 2020	74 €
Diner pour les participants	74 €
Forum des associations à Dinan le 4 septembre 2020	15 €
Cotisation ville de Dinan	15 €
Ciné-débat TZCLD le 24 septembre 2020	209 €
Droits d'auteur pour la projection	100 €
Diner avec les bénévoles et l'intervenant	109 €
Conférence gesticulée le 15 octobre 2020	1 208 €
Prestations artistiques : conférencière et régisseur	876 €
Déplacement de la conférencière	262 €
Repas des artistes	71 €
Communication et campagne de recrutement	2 260 €
Kakémono 2	228 €
Conception des visuels de campagne - Shébam	1 290 €
Impression des affiches et flyers	742 €
Réunions diverses (repas, pots, fournitures..)	72 €
Adhésion au réseau breton - 2020	850 €
Frais de déplacement des membres du CdD	321 €
TOTAL	6 272,09 €

ANNEXES

	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 12 OCTOBRE 2020	DELIBERATION
	Direction Générale des Services	N° DE L'ACTE : CA-2020-088
ADMINISTRATION GENERALE		
<u>Objet</u> : Conseil de Développement : rapport d'activités et actualisation des missions et fonctionnement		

Rapporteuse : Madame Stéphanie MEAL

Actualisation des missions et du fonctionnement du Conseil de Développement

Créés en 1999 par la loi Voynet, les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative¹. Depuis le 19 décembre 2019 (loi Engagement et Proximité), ils sont obligatoires dans les EPCI de plus de 50 000 habitants afin de garantir un espace de dialogue entre la société civile, les élus et les citoyens.

Chaque Conseil de développement est différent, du fait de son contexte territorial, de sa genèse, de sa forme juridique (association, forme libre, rattachement à l'intercommunalité, etc...).

Créé en 2017, le Conseil de Développement de Dinan Agglomération était pour l'instant composé de 60 membres (nombre maximal), répartis entre 4 collèges pour assurer la représentativité des citoyens et acteurs du territoire (vie associative, citoyens, organismes professionnels, structures publiques et parapubliques). Ces derniers s'organisaient en commissions et en groupes de travail thématiques, en fonction de leurs auto-saisines et des saisines de Dinan Agglomération.

Les trois premières années d'exercice du Conseil de Développement ont permis de discerner les bonnes pratiques ainsi que les limites de son fonctionnement.

C'est la raison pour laquelle le Conseil de Développement a entamé il y a quelques mois un travail de fond pour proposer un fonctionnement plus adapté à ses missions, ainsi que pour clarifier son rôle et sa place au sein de Dinan Agglomération. Le but de ce travail est de **garantir le bon fonctionnement et la lisibilité du Conseil de développement**, qui est un espace unique de contact et de collaboration entre les citoyens du territoire et Dinan Agglomération.

Ces modifications concernent plusieurs éléments qui nécessitent une mise à jour de la délibération cadre (CA 2017-277) et du règlement intérieur du Conseil de Développement.

Les propositions d'actualisation, détaillées dans le tableau en Annexe 1, concernent :

¹ Démocratie participative : C'est **un cadre défini par l'autorité publique** qui permet l'implication des citoyens à la prise de décision des politiques publiques. Elle vient compléter et améliorer le fonctionnement démocratique, sans suppléer ou s'imposer comme un contre-pouvoir à la démocratie représentative.

ANNEXES

- La formulation des missions du Conseil de Développement (en annexe 2)
- La gouvernance du Conseil de Développement (passage d'une présidence unique à un Bureau co-décisionnaire)
- La collaboration entre Dinan Agglomération et le Conseil de Développement : formaliser les modalités de travail et d'échange en début de mandat
- Les critères de recrutement des membres
- L'arbitrage des candidatures
- Le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil de Développement

2) Rapport d'activité 2019 du Conseil de Développement

Par ailleurs, il a été convenu dans la délibération cadre qu'un rapport d'activité serait présenté chaque année aux élus de Dinan Agglomération par le Conseil de Développement, pour débat en Conseil communautaire. Le rapport d'activité 2019 du Conseil de Développement sera donc présenté lors du Conseil communautaire du 12 octobre 2020 (annexe 4).

Vu la loi n°99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire (VOYNET) instituant le Conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fixant les modalités de fonctionnement et les missions des Conseils de Développement,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 80 rendant la création du conseil de développement obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

Vu l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les Conseils de Développement,

Vu la délibération n°CA-2017-277 du 25 septembre 2017 portant création du Conseil de Développement, **Vu** la loi n°99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire (VOYNET) instituant le Conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fixant les modalités de fonctionnement et les missions des Conseils de Développement,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 80 rendant la création du conseil

ANNEXES

de développement obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

Vu l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les Conseils de Développement,

Vu la délibération n°CA-2017-277 du 25 septembre 2017 portant création du Conseil de Développement,

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, après en avoir délibéré, décide :

- **Valider** les demandes de modification concernant les missions et le fonctionnement du Conseil de Développement
- **Valider** la formalisation, en début de mandat, des modalités de travail et d'échange du Conseil de Développement et de Dinan Agglomération
- **Valider** la demande de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil de Développement
- **Valider** la mise en publicité du recrutement des nouveaux membres du Conseil de Développement, qui aura lieu du 13 octobre 2020 au 20 décembre 2020
- **Débattre** le Rapport d'Activité 2019

D15libération adoptée à la majorité
par **82 voix Pour, 2 voix Contre, Abstention : 6**
(**N'ont pas pris part au vote : 1**)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN le 3 février 2021

Le Président

Arnaud LECUYER

ANNEXES

Conseil de Développement Annexe 1 : Propositions de modification du Conseil de Développement de Dinan Agglomération pour le mandat 2020-2026

	Avant	Après
Missions du Conseil de Développement	Voir extrait de la délibération (annexe 2)	Actualisation des missions du CD (annexe 2)
Gouvernance	Président.e. nommé.e par le Président de Dinan Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau paritaire (8 membres issus des 4 collèges) - élu par les membres du CD - renouvelable par moitié tous les 2 ans
Candidature et désignation des membres	<ul style="list-style-type: none"> - Les membres sont désignés par délibération de Dinan Agglomération en début de mandat - Le conseil communautaire valide chaque nouvelle candidature en cours de mandat 	<ul style="list-style-type: none"> - La composition du CD est validée par délibération de DA en début de mandat, sur proposition du Bureau actuel du CD, après validation du vice-président à la citoyenneté et de la conseillère déléguée à la démocratie participative. - Le Bureau du CD ainsi que le vice-président et la conseillère déléguée valident toute nouvelle candidature en cours de mandat, en respectant l'équilibre de la composition des membres (critères restrictifs ci-dessous)
Critères de sélection des membres	Répartition équitable entre les quatre collèges (citoyens, vie associative, monde économique, organismes publics)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Parité 2) Représentativité géographique (par secteur du PLUI) 3) Représentativité des classes d'âge 4) Equilibre des 4 collèges
Nombre de membres	60 maximum	Nombre maximal de membres : autant que le nombre de communes de Dinan Agglomération
Ne peuvent être membres	<ul style="list-style-type: none"> - élu.e.s communautaires - élu.e.s municipaux - salarié.e.s des collectivités - salarié.e.s des structures publiques et parapubliques 	<ul style="list-style-type: none"> - élu.e.s communautaires - élu.e.s municipaux - salarié.e.s des collectivités
Participations ponctuelles aux commissions et groupes de travail	Ouverture des Commissions et groupes de travail à des experts	Ouverture à des personnes extérieures intéressées par le sujet : usagers, habitants, acteurs, élus municipaux et communautaires
Collaboration DA et CD	Voir article 8 de la délibération cadre (annexe 3)	Remplacé par : le CD et DA formalisent leurs modalités de travail et d'échange au début du mandat du Conseil de Développement
Frais de déplacement	Remboursement des frais de déplacement hors du territoire (annexe 3)	Remboursement des frais de déplacement sur le territoire et hors du territoire , selon le barème des remboursements des élu.e.s communautaires (sur demande des membres du Conseil de Développement qui le souhaitent)

ANNEXES

Conseil de Développement
Annexe 2 – Proposition d'actualisation des missions du Conseil de Développement (mandat 2020-2026)

Les missions du Conseil de Développement, telles que définies dans la délibération de création (2017) :

Le conseil de développement représente une force de propositions, ses missions sont les suivantes :

- ⇒ Contribuer à la réflexion des élus communautaires sur les projets concernant le territoire ;
- ⇒ Initier, porter et relayer les points de vue de la société civile sur les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire ;
- ⇒ Etablir un rapport annuel d'activités qui sera débattu par les élus du Conseil Communautaire

Proposition actualisée :

Expertise citoyenne et expertise "démocratie participative"

- I. **Le Conseil de développement n'est pas un club de citoyens « experts ». Il se doit donc de :**
 1. **Solliciter les expertises citoyennes présentes ou vécues**, en invitant des habitants du territoire et différents acteurs à participer ponctuellement aux Commissions et aux groupes de travail
 2. **Amener de nouvelles connaissances et réflexions**, dans le périmètre des compétences de Dinan Agglomération
- II. **Le Conseil de développement peut toutefois revendiquer une expertise spécifique : la démocratie participative et la participation citoyenne**
 1. **Etre un soutien méthodologique** pour Dinan Agglomération et les communes qui intègrent des démarches de démocratie participative dans leurs projets
 2. **Etre garant de l'intégrité d'une démarche de démocratie participative** mise en place par Dinan Agglomération

Facilitateur : créer du lien entre les habitants et Dinan Agglomération

- I. **Capter les initiatives et les envies locales, pour aider à mettre en réseau les différents acteurs du territoire**
 1. **En étant en veille sur l'actualité locale**, nationale et internationale
 2. **En étant proche du terrain**, notamment grâce aux membres qui sont les premiers « facilitateurs » locaux
- II. **Contribuer au rapprochement entre élus, services de l'agglomération et habitants**
 1. **Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de Dinan Agglomération**, et la partager auprès des citoyens
 2. **Contribuer à créer des espaces de rencontre** élus / agents / habitants
 3. **Etre un intermédiaire de confiance** : l'intérêt général comme premier critère